

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au projet d'élaboration du

Règlement Local de Publicité intercommunal d'Annemasse Agglo



Annemasse Agglo

Annemasse - Les Voirons Agglomération

Par arrêté n°A-2021-483 en date du vendredi 9 avril 2021, le président de la Communauté d'Agglomération d'Annemasse - Les Voirons Agglomération dit « Annemasse Agglo » a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet d'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) d'Annemasse Agglo, arrêté le 14 octobre 2020 qui se déroulera pendant 33 jours consécutifs :

Du lundi 3 mai 2021 à 9h00 au vendredi 4 juin 2021 inclus à 17h00

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLPi qui adapte et complète la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités de son territoire dans le but, notamment, de préserver le cadre de vie et les paysages sur le territoire.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Claude FLORET, en qualité de président de la commission, et Messieurs Jean CAVERO et Jean-Claude REYNAUD, membres titulaires.

Modalités de dématérialisation de l'enquête publique :

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et adresser ses observations et propositions en mobilisant les dispositifs numériques ci-dessous. Un recours privilégié à ces dispositifs est encouragé afin de prendre en compte la situation sanitaire actuelle et respecter la limitation des déplacements.

- **Consulter le dossier d'enquête publique en version numérique** sur le registre d'enquête dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/rspi-annemasse-agglo>. Il sera également consultable sur un poste informatique mis à disposition sur demande au siège d'Annemasse Agglo, aux jours et heures d'ouverture habituels.
- **Adresser ses observations et propositions** sur le registre dématérialisé ouvert 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/rspi-annemasse-agglo> et en écrivant à Monsieur le Président de la commission d'enquête par courrier électronique à l'adresse suivante : rspi-annemasse-agglo@mail.registre-numerique.fr

Autres dispositifs à disposition pour consulter le dossier d'enquête et déposer des observations :

L'ensemble du dossier d'enquête publique est consultable en version papier dans les 12 mairies et au siège d'Annemasse Agglo aux jours et heures habituels d'ouverture, selon les modalités d'accès mises en place par les Mairies. Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites dans l'un des registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Président de la commission d'enquête disponibles dans les lieux de permanences suivants : à Annemasse Agglomération (siège de l'enquête publique) ainsi que dans les mairies d'Annemasse, de Cranves-Sales et Saint-Cergues. Il pourra enfin écrire à Monsieur le Président de la commission d'enquête par voie postale pendant toute la durée de l'enquête, au siège de l'enquête publique à Annemasse Agglo, à l'adresse suivante : Annemasse Agglo, 11 avenue Emile Zola, BP 225, 74105 Annemasse Cedex.

Permanences accueillant du public en présentiel, aux dates et horaires suivants :

Siège d'Annemasse Agglo	11 avenue Emile Zola, BP 225, 74105 Annemasse Cedex	Jeudi 6 mai 2021	De 14h00 à 16h30
Mairie de Cranves-Sales	139 rue de la Mairie, 74380 CRANVES-SALES	Lundi 10 mai 2021	De 14h00 à 16h30
Mairie d'Annemasse	Place de l'Hôtel de Ville 74100 Annemasse au service urbanisme foncier	Lundi 17 mai 2021	De 9h00 à 11h30
Mairie de Cranves-Sales	139 rue de la Mairie, 74380 CRANVES-SALES	Jeudi 20 mai 2021	De 14h00 à 16h30
Mairie de Saint-Cergues	963 rue des Allobroges, 74140 SAINT-CERGUES	Mardi 25 mai 2021	De 9h00 à 11h30
Mairie d'Annemasse	Place de l'Hôtel de Ville 74100 Annemasse au service urbanisme foncier	mercredi 26 mai 2021	De 9h00 à 11h30
Mairie de Saint-Cergues	963 rue des Allobroges, 74140 SAINT-CERGUES	Vendredi 4 juin 2021	De 14h00 à 16h30

Pour les permanences identifiées ci-dessus, l'accès aux lieux d'enquête reste libre (selon les protocoles et les horaires éventuellement modifiés propres aux lieux d'enquête, dans le contexte sanitaire et notamment en cas de prolongation des mesures de confinement, le cas échéant). Cependant, pour ces permanences une demande d'inscription préalable est possible et conseillée avec l'un des membres de la commission d'enquête qui sera présent, pour éviter l'attente et les regroupements, sur le site suivant : <https://www.registre-numerique.fr/rspi-annemasse-agglo>.

Permanences téléphoniques, aux dates et horaires suivants :

Mercredi 19 mai 2021	Créneaux téléphoniques libres	De 14h00 à 16h30
Lundi 31 mai 2021	Créneaux téléphoniques libres	De 9h00 à 11h30
Mercredi 2 juin 2021	Créneaux téléphoniques libres	De 9h00 à 11h30

Pour les créneaux téléphoniques : c'est au public d'appeler la commission d'enquête au **04.50.87.83.00** (standard d'Annemasse Agglo). En cas de ligne occupée, il sera demandé aux interlocuteurs de laisser leurs coordonnées au standard afin d'être rappelé par un des membres de la commission d'enquête.

Dans le contexte de l'épidémie de Covid-19, les mesures sanitaires en vigueur relatives à l'accueil du public devront être respectées, tant pour la consultation du dossier d'enquête, la manipulation du registre d'enquête papier que pour les permanences avec les commissaires enquêteurs. Ainsi, il sera demandé de :

- Porter un masque obligatoirement ;
- Se désinfecter les mains (par gel hydro alcoolique à disposition ou lavage des mains) avant manipulation du dossier d'enquête et du registre d'enquête papier ;
- Apporter son propre stylo afin de pouvoir consigner les observations dans les registres d'enquête papier ;
- Pour les permanences en présentiel, respecter la distance réglementaire d'un mètre entre chaque personne notamment dans la salle d'attente et respecter le sens de circulation à l'intérieur du bâtiment voire privilégier d'attendre à l'extérieur dans la mesure du possible.

Au terme de l'enquête, le projet de révision de RLPi d'Annemasse Agglo, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées joints au dossier d'enquête publique, ainsi que des observations du public et du rapport de la Commission d'enquête, sera soumis à délibération du Conseil communautaire en vue de son approbation. Les rapports et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public au siège d'Annemasse Agglo, dans les Mairies et en Préfecture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site internet d'Annemasse Agglo : www.annemasse-agglo.fr

L'autorité responsable du projet de RLPi d'Annemasse Agglo est Monsieur Gabriel DOUBLET, président d'Annemasse Agglo. Les demandes d'informations sur le déroulement de l'enquête publique seront à adresser par courrier à l'attention de Monsieur le Président au siège d'Annemasse Agglo, ou en téléphonant au 04.50.87.83.00 à la Direction de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et de l'Economie (DATEE) d'Annemasse Agglo ou par courriel à l'adresse suivante : rspi@annemasse-agglo.fr

Le Président d'Annemasse Agglo
Gabriel DOUBLET